



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 5 décembre 2013, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny**

---

- Présidence :** Mme Carine Carvalho
- Direction :** M. Dominique Arlettaz, Recteur  
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice  
M. Benoît Frund, Vice-recteur  
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Jörg Stolz, Doyen FTSR  
M. François Rosset, Doyen Lettres  
M. F. Ohi, Doyen SSP  
M. François Bussy, Doyen FGSE,

**Membres présents :**

M. Raphaël Rousseleau, Mme Apolline Thromas, Mme Aline Hostettler, Mme Emmanuelle Jacquat, Mme Véronique Boillet, M. Michael Hahn, M. David Boulaz, Mme Rebecca Joly, Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle, Mme Kornelia Imesch Oeschlin, M. Boris Vejdovsky, Mme Patrizia Ponti, M. Thierry Schiffmann, M. Marc Schilliger, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, M. Antoine Chollet, M. Jonas Schnyder, M. John Antonakis, M. Alessandro Villa, Mme Sara Cavalli, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Léa Montfajon, M. Benjamin Rudaz, M. Kevin Schweizer, M. Lazare Benaroyo, Mme Isabelle Decosterd, M. Niko Geldner, M. Alexandre Roulin, M. Omayya Dudin, Mme Aurélia Kocher, M. Amaury Daele

**Excusés :**

Mme Franciska Krings, Vice-rectrice, M. Philippe Moreillon, Vice-recteur  
Mme B. Desvergne, Doyenne FBM, Mme Bettina Kahil, Doyenne Droit Sciences criminelles  
Mme Christiane Moro, Mme Ute Heidmann, Mme Céline Rozenblat, Mme Juliana Sobbia,  
Mme Natalie Neubert

**Absents :**

M. Goette Lorenz, M. Paul Majcherczyk  
M. T. von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2013
3. Communications du Bureau



4. Communications de la Direction
5. Constitution de la Commission législative
6. Constitution de la Commission des finances et de gestion
7. Divers et interpellations

## **1. Accueil et bienvenue de la Présidente**

La nouvelle Présidente ouvre la séance en remerciant l'ancienne équipe du Bureau, en particulier M. Boris Vejdovsky qui a présidé le Conseil. Elle promet, à défaut de cravates, d'apporter son sourire et sa motivation au Conseil. Elle adresse finalement ses remerciements aux membres du nouveau Bureau.

## **2. Formalités**

### **• Désignation des scrutateurs**

M. David Boulaz et M. Alessandro Villa sont désignés comme scrutateurs et approuvés par l'assemblée.

### **• Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ne rencontre aucune opposition ni aucun commentaire. Il est donc considéré comme accepté.

### **• Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2013**

Le PV du 26 septembre 2013 n'appelle pas de commentaire. Il est approuvé à l'unanimité moins une abstention dans la salle (+ une abstention du secrétaire), sans opposition.

## **3. Communications du Bureau**

Mme Carine Carvalho : Un premier objectif du nouveau Bureau est d'effectuer des efforts de communication avec la communauté universitaire. Premier exemple, la relance du blog du Conseil a commencé, avec le premier billet de Mme Céline Rozenblat. Celui-ci, appelant à des suggestions de thèmes à traiter par le Conseil, a suscité six commentaires, avec notamment des propositions concernant la cohabitation dans certains lieux (bibliothèque). Cet espace de contact et d'expression devrait être idéalement le lieu d'échange entre les membres du conseil et les membres de la communauté.

La présidente rappelle aux membres du Conseil l'existence du document transmis par courriel avant la séance, décrivant les droits des membres du Conseil (interpellation, proposition, question) et les conséquences de chaque type d'intervention.

Le Conseil de l'Université a été consulté lors de l'audit qualité de l'UNIL par l'OAQ, par le biais de sa Vice-présidente la Prof. C. Rozenblat, membre du Comité de Pilotage de cette auto-évaluation.

## **4. Communications de la Direction**

M. le Recteur Dominique Arlettaz annonce en avoir six :

- 1) Le Recteur rappelle les modifications de structure au sein de l'UNIL en 2013 : l'ISSUL (Institut des Sciences du Sport) s'est agrandi en englobant son homologue

de Genève, effectif en date du 01.08.2013. Dès le 01.01.2014, le centre Walras-Pareto passera de la Faculté de Droit et des Sciences Criminelles à celle des Sciences Sociales et Politiques. Enfin, à la même date, l'IDHEAP, déjà présente sur le campus de Dorigny, intégrera la Faculté de Droit et des Sciences Criminelles, qui changera de nom pour refléter ce changement. Cela représente 13 professeurs et 60 collaborateurs.

- 2) Le plan stratégique 2013-2017, construit sur la base du Plan d'intention de la Direction, a été approuvé par le Grand Conseil (26.11.2013). Ce document guidera les choix stratégiques de l'UNIL jusqu'en 2017.
- 3) Dans la LUL figure l'obligation des contrôles qualité, base sur laquelle la Confédération verse des subventions. Cette base constitue également le critère utilisé par le Canton de Vaud. L'agence consultée est l'OAQ, chaque 5 ans. Les experts externes étaient en visite cette semaine (2-3-4 décembre 2013). Le Recteur passe la parole à M. Jacques Lanarès, responsable de ce processus. Celui-ci rappelle l'objectif de l'audit : contrôler qu'un système qualité est en place dans l'institution, répondant aux standards définis par la CUS. Des experts viennent contrôler ces critères. Mme C. Rozenblat (Conseil de l'UNIL), M. J.-P. Bonardi (Décanat), Mme M. Glayre (FAE), M. N. Turtschi (CI), Mme A. Charon (services), Mme S. Fuhrmann, M. J.-M. Rochat + M. J. Lanarès dans le comité de pilotage de l'audit. Les experts ont rencontré environ 100 personnes de leur choix, avec des discussions jugées de très bonne qualité.

Le Rapport des experts est attendu pour fin janvier. Ensuite, ils transmettront un rapport définitif à l'OAQ, qui adressera ses recommandations et conclusions au Secrétariat d'État à la Formation, la Recherche et l'Innovation (SEFRI). Ce processus découle de la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE) qui rend les accréditations obligatoires pour obtenir les financements et la possibilité de délivrer des titres. La future nouvelle procédure sera très proche de celle pratiquée cette année.

Même sans disposer du rapport final, certaines réflexions ont tout de même déjà été transmises:

#### **Aspects positifs soulignés**

- La qualité du matériel mis à disposition considéré comme très convaincant
- La réflexion collective et approfondie associée à la qualité (par opposition à un exercice purement bureaucratique)
- Engagement réel des personnes et les efforts faits pour progresser
- Les pas énormes accomplis dans de nombreux domaines entre 2008 et 2013
- Des bénéfices réels tangibles
- Le développement clair de la politique de recherche
- Le fait que l'ensemble des démarches constitue un système complet et cohérent et d'une grande richesse
- Le fait que les processus qualité soient utilisés comme outils de gestion stratégique
- Le fait que le système mis en place a généré de la confiance auprès des autorités politiques
- Le fait que ce soit un outil participatif dans lequel tout le monde a sa place (même si elle n'est pas toujours prise)
- La philosophie sous-jacente, la culture qualité (et les valeurs sur lesquelles elle repose), le dynamisme du système
- Les ressources allouées par la Direction pour soutenir ces processus

#### **Défis**

- Mieux prendre en compte la mesure de l'impact de l'UNIL sur son environnement

- Introduire un peu de flexibilité sans déstructurer le système pour réduire la lourdeur de l'ensemble
- Renforcer la communication en relation avec les questions de qualité
- Continuer le développement de l'évaluation de l'enseignement par les étudiantes et étudiants (s'assurer que les feedbacks sont bien donnés, que les cours qui ont besoin d'être évalués le soient)
- Poursuivre les efforts en matière d'évaluation de la recherche

Le vice-recteur Lanarès remercie en conclusion tous les participants et participantes de ces processus qualité. Le suspens (tout relatif) dure jusqu'en mars !

Mme C. Carvalho ajoute qu'elle a beaucoup apprécié l'ambiance de travail lors de cette procédure, et la satisfaction de voir ce processus aboutir à des résultats concrets.

- 4) Convention UNIL-EPFL : M. D. Arlettaz revient sur la convention de transfert des mathématiques, de la physique et de la chimie à l'EPFL, qui date de 2001. Elle a été mise à jour cette année et signée par les deux écoles. Toutefois, deux textes annexes sont encore à définir, soit un avenant concernant l'ancienne convention, ainsi qu'un addendum concernant les infrastructures, notamment les locaux et la sécurité. Ces documents seront transmis au Conseil, lorsqu'ils seront finalisés.
- 5) Relations UNIL - IUKB : cet Institut universitaire, avec qui l'UNIL collabore depuis 2006, notamment sur l'UER Tourisme, est actuellement sis à Sion. Sur pression financière de la Confédération, les deux thèmes (tourisme et droit de l'enfance) doivent être «repris» par des Universités, soit respectivement les Universités de Lausanne et Genève. Au sein de l'UNIL, la Faculté des Géosciences et de l'Environnement accueillera l'UER tourisme, dès le 01.01.2015 si tout se passe bien. Là aussi les documents, actuellement en discussion, seront communiqués au Conseil en temps voulu.
- 6) Abandon Neuropolis : fin octobre, l'abandon de ce projet a été annoncé. Ce projet était lié au Human Brain Project (HBP), financé par l'UE, mais devant bénéficier du soutien des États impliqués. L'UNIL est concernée par l'aspect médical de la recherche, sous la houlette du Prof. Frackowiak (FBM). L'État de Vaud a débloqué 35 MCHF pour construire un nouveau bâtiment, devant héberger les nouveaux collaborateurs du HBP mais aussi les actuels collaborateurs de médecine computationnelle et bio-informatique. Les discussions, depuis une année, avaient déjà abouti à un choix de lieu de construction, et un projet scientifique défini, le tout étant prêt au 1<sup>er</sup> juillet 2013. L'EPFL a alors annoncé devoir prendre un délai de réflexion. A cette date, l'EPFL et l'UNIGE prenaient possession des bâtiments Biotech à Genève. L'UNIL n'a ensuite pas été consultée, jusqu'à l'annonce que le HBP s'établirait finalement à Genève (le 18 octobre 2013). Depuis cette date, des discussions ont eu lieu avec la Conseillère d'état Mme A.-C. Lyon, puis le Conseil d'État in corpore. Le signal donné par les autorités est alors assez clair, en maintenant la volonté de construire les surfaces de travail nécessaires aux collaborateurs internes concernés par le projet initial. La ligne stratégique de développement de cette filière de recherche à Lausanne reste inchangée.

Suite à la fin des communications, la discussion est ouverte.

M. A. Chollet (CI, SSP) : question IUKB : Est-ce que les postes seront transférés à l'UNIL, l'IUKB va-t-il déménager à Lausanne ?

M. D. Arlettaz : les collaborateurs seront administrativement rattachés à l'UNIL mais toujours localisés à Sion.

M. A. Chollet (Ci, SSP) : concernant l'OAQ, y a-t-il des signes inquiétants venant de la Confédération concernant des évaluations plus «agressives», de type ISO, comme c'est le cas pour certaines autres hautes écoles.

M. D. Arlettaz : la LEHE n'est pas encore approuvée, et les directives d'applications sont en cours d'élaboration.

M. J. Lanarès : la logique de la nouvelle loi respecte l'ancienne, soit que chaque institution peut choisir son type d'évaluation qualité, pour autant qu'elle respecte certains principes. Le groupe de discussion (présidé par M. J. Lanarès) est très hétérogène, donc les avis peuvent être très divers. Par contre, le choix de laisser le choix de la forme d'évaluation aux institutions semble ne pas poser de problème. Le rapport est attendu pour fin décembre, et servira de base de discussion pour la CUS fin janvier. Malgré l'étonnement des directeurs HES (qui subissent les normes ISO), il n'est pas question d'appliquer celles-ci aux universités et EPF.

### **Information sur le budget 2014 de l'UNIL**

M. D. Arlettaz : chaque année le budget est revu pour approbation et négociation avec l'État de Vaud. Le Grand Conseil en discute durant le mois de décembre. Il est encore en cours d'évaluation au moment de cette séance, donc rien n'est définitif. Certaines décisions du Conseil d'État, prévues pour janvier, peuvent encore venir alourdir les charges de l'UNIL.

Toutefois, sur le budget 450 MCHF présenté en mai, la demande de subvention cantonale se montait à 288.6 MCHF. Suite aux diverses négociations et annonces, le Conseil d'État est arrivé avec une proposition de 289.7 MCHF, représentant des nouvelles charges au niveau de la Direction, sans toucher les Facultés. Si accepté, ce budget verrait donc une progression de 5.6% des charges, passant de 433.5 MCHF (2013) à 459 MCHF (2014). Cette hausse est principalement imputable à l'accueil de l'IDHEAP, mais pas seulement. Elle constitue dans tous les cas une très bonne nouvelle pour l'UNIL. Rapport écrit de M. D. Arlettaz pour séance de mars.

Le Recteur nous informe du projet que l'État (la Ville de Lausanne) a proposé pour construire un bâtiment dédié au sport international sur le campus de l'UNIL. Il devrait héberger l'Institut des Sciences du Sport de l'UNIL, l'AISTS, la Fédération Internationale de Sports Universitaires et le Cluster Sport, plateforme d'échange et de contact entre les fédérations internationales. Le concours d'architecture va être annoncé par communiqué de presse la semaine prochaine par le Conseil d'État. Le bâtiment sera situé au sud de l'Institut Suisse de Droit Comparé. Calendrier :

- Concours : jusqu'à l'automne 2013
- Préparatifs du projet et obtention du crédit : 2014
- Construction : automne 2014
- Ouverture : fin 2016

## **5. Constitution de la Commission législative**

Mme C. Carvalho présente le «plat de résistance» de la soirée, soit la composition des deux commissions permanentes du Conseil. Mission du jour, constituer entièrement les deux commissions.

La première commission, législative, était restée sur deux dossiers importants :

1. L'engagement des MA et la durée des mandats MA, ainsi que le rattachement des MER au corps intermédiaire.
2. Le groupe de travail sur le RGE.

Mme Isabelle Decosterd (Prof., FBM), ainsi que M. Boris Vejdovsky (CI, Lettres) se sont déjà annoncés comme candidats.

M. T. Schiffmann propose sa candidature pour la commission législative. Il soulève également que plusieurs postes étudiants sont actuellement vacants. Ces postes seront repourvus d'ici la prochaine séance, mais entretemps, il demande de laisser une place étudiante vacante, si pas de candidature ce soir, pour ces futurs candidats. La proposition ne semble pas rencontrer de l'opposition.

Mme C. Carvalho se tourne vers le PAT. M. Amaury Daele se porte candidat. Puis vers le corps professoral : Mme Kornelia Imesch Oechlin (Lettres) se propose également.

Mme C. Carvalho signale qu'un des postes de représentant du corps professoral FGSE est encore vacant au sein du Conseil de l'UNIL. Le doyen FGSE signale quelques bugs dus à l'absence de l'adjoint de Faculté, et confirme qu'une personne devrait être élue d'ici à la prochaine séance.

Les candidats :

Corps professoral (3) : Mme Isabelle Decosterd (FBM), Mme Kornelia Imesch Oechlin (Lettres) + *vacant*

Corps intermédiaire (1) : M. Boris Vejdovsky (Lettres)

PAT (1) : M. Amaury Daele (Centre)

Etudiants (2) : M. Thierry Schiffmann + *vacant*

sont élus en bloc à l'unanimité, moins une abstention (plus abstention du secrétaire).

## 6. Constitution de la Commission des finances et de gestion

Occasion unique de tenir le Recteur «en otage» pendant 2-3 heures, pour poser toutes sortes de questions.

Se sont déjà proposés : Mme Laura Bernardi (Prof., SSP), M. Alessandro Villa (Prof., HEC), M. Maxime Desmarais-Tremblay (étudiant, HEC) et M. Kevin Schweizer (étudiant, FGSE).

Il manque encore un professeur, un membre PAT et un membre du CI. M. Omayya Dudin se propose pour le CI. M. Alexandre Roulin, FBM, se porte candidat pour le corps professoral.

Les candidats :

Corps professoral (3) : Mme Laura Bernardi (SSP), M. Alessandro Villa (HEC) et M. Alexandre Roulin (FBM)

Corps intermédiaire (1) : M. Omayya Dudin (FBM)

PAT (1) : *vacant*

Etudiants (2) : M. Maxime Desmarais-Tremblay (HEC) et M. Kevin Schweizer (FGSE)

sont élus en bloc à l'unanimité, moins une abstention (plus abstention du secrétaire).

Il manque encore une personne représentant le PAT.

## 7. Divers et interpellations

Mme C. Carvalho ouvre la discussion.

M. A. Chollet (CI, SSP), pose une question sur le projet de loi de l'aide aux études cantonale. L'UNIL a-t-elle déjà répondu à la consultation ? Le Conseil de l'UNIL va-t-il se prononcer sur ce projet de loi ?

La présidente confirme que le Conseil peut présenter une résolution, sur proposition de l'un de ses membres, sur n'importe quel objet. Cela est donc possible.

M. D. Arlettaz signale que la Direction n'a rien à communiquer sur ce point, en plus de ce qui est déjà connu.

M. D. Boulaz (CI, FDSCAP) a constaté que l'arrachage des affiches, anciennement effectué sous l'égide de la FAE, est désormais effectué par une entreprise privée, qu'en est-il ? On lui a également rapporté des soucis de sous-effectifs dans les activités de nettoyages des locaux, quid ? Il en profite pour remercier les membres du Conseil, organe dont il prend congé à cette séance, et s'excuse pour, dixit «le pinaillage» occasionnel de ses nombreuses interventions au cours de ses quatre années de représentation.

M. B. Frund : n'a pas connaissance d'une entreprise privée pour l'arrachage. Unibat est responsable de ce nettoyage, peut-être a-t-elle fait appel à des entreprises externes ? L'UNIL fonctionne avec un système mixte, soit 80 collaborateurs engagés UNIL, et autant venant d'entreprises privées, travaillant sur mandats (valable pour certains bâtiments). Leur organisation est donc de leur responsabilité, même si Unibat contrôle certains aspects (respect des normes salariales, qualité, etc.). Il indique ne pas avoir connaissance de manques dans les effectifs de nettoyage.

M. A. Daele (PAT, Centre) pose l'interpellation qu'il a reçue d'un collaborateur PAT-Unicentre. Celle-ci est assez technique, et concerne le travail du dimanche, annoncé majoré à 20%, alors que de mémoire elle était de 50%. Après recherche et consultation, la LPers dit bien 20%. Sans précision, ne serait-on pas soumis au CO et à la LTr, qui mentionne 50%.

M. D. Arlettaz annonce vouloir répondre lors de la prochaine séance, et demande à ce que l'email soit transmis à M. J. Lanarès, en charge des Ressources humaines.

M. T. Schiffmann a une question concernant les immatriculations. Il constate qu'à l'Université de Zurich, pour être transféré de bachelor en master, il faut disposer du titre définitif de bachelor. La Faculté des lettres a souvent du retard pour délivrer les grades, dû à sa grande taille. Peut-on du coup être inscrit de façon conditionnelle en master, en attente du titre définitif, ou si non, la mise en place d'une telle procédure est-elle envisageable au sein de l'UNIL ?

Mme D. Chaperon confirme que les titres officiels sont parfois en retard, vu qu'ils nécessitent les signatures des gens concernés. Toutefois, des attestations de réussite sont délivrées, pour permettre l'inscription en master, et il serait étonnant que l'Université de Zurich ne fasse pas de même.

M. T. Schiffmann remercie la Vice-rectrice Chaperon.

La parole n'étant plus demandée, Mme C. Carvalho a une dernière annonce. En qualité de dernière séance de l'année, un apéritif dinatoire suivra cette séance à la Villa Mon-Repos. Les conducteurs disposant de places sont appelés à se signaler, afin de maximiser l'efficacité du transport.

M. John Antoniakis (HEC) se porte candidat à la Commission législative en tant que représentation du corps professoral. Il s'excuse d'être arrivé en retard, et donc d'avoir manqué le point ad hoc. La proposition est mise au vote et M. J. Antoniakis est élu à l'unanimité moins 2 abstentions.

La séance est levée à 17h25.

Procès-verbal : Benjamin Rudaz (secrétaire du Conseil de l'UNIL)